



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 12 décembre 2022

Membres en exercice : 22  
Présents : 17  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 18  
Votes pour : 18  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
18/11/2022

Délibération n° C 2022- 40

**Contributions des EPCI et des communes pour l'exercice 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Stéphane CHAMPANHET, Gêrôme FASSETNET, Jean-Pascal FICHERE, Clément PERNOT, Laurent PETIT, Christelle PLATHEY.

Procuration : Madame Florence MAUPOIL à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Sandrine BACZYK ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; Madame Nadia WAUQUIER et Messieurs le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Lieutenant Stéphane SAUCE étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames la Capitaine Carole COMBEFREYROUX (Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 et notamment son article L 1424-35

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2009-27 du 8 octobre 2009 relative aux contributions des communes et EPCI au SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-43 du 7 décembre 2020 relative aux contributions des EPCI et des communes pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-31 du 22 novembre 2021 relative aux contributions des EPCI et des communes pour l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 7 décembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le montant global des contributions des EPCI et des communes en 2022 (9 071 935 €), en hausse de 1% par rapport à 2021, représente :

- 1) au Budget Primitif 2022 :  
48,14 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) et 53,67% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)
- 2) par rapport aux crédits votés en 2022 (BP+ DM1+DM2) :  
45,88% des RRF et 50,82% des DRF

En 2022, les EPCI et communes et le Département ont contribué ainsi :

CONTRIBUTIONS 2022	BP		BP + DM1 + DM2	
	MONTANT	%	MONTANT	%
EPCI et Communes	9 071 935	51,84	9 071 935	49,54
Département	8 429 548	48,16	9 239 548*	50,46
TOTAL	17 501 483	100	18 311 483	100

\* soit +810 K€ (dont 332 K€ pour les surcoûts feux de forêt d'août 2022)

Au cours de l'année 2022, des travaux ont été engagés dans la perspective d'aboutir à des contributions à un montant identique par habitant et à un montant global identique pour la contribution du Département (50/50) dont les représentants sont majoritaires au CASDIS.

Le 16 septembre 2022, une réunion ici même s'est tenue sous mon égide pour présenter, en présence des représentants des EPCI et des communes concernés, les travaux effectués sur le projet de réforme de leurs contributions.

Les caractéristiques de la proposition 2023 sont donc les suivantes :

- passage à un taux unique par habitant dès 2023, impliquant des baisses et des hausses, parfois conséquentes.
- augmentation du montant global de 6,215 % correspondant à la variation indice des prix à la consommation (ensemble des ménages France ensemble hors tabac) de juillet 2021 à juillet 2022 112,11/105,55).

Le montant global 2023 s'établit donc à 9 635 755,76 € ce qui représente un coût avoisinant les \*37,18 € par habitant (pour 259 199 habitants soit la population municipale 2022, dernière connue).

\* 37,1751270654979

Ces éléments sont conformes à l'article L 1424-35 du CGCT qui régit les contributions des EPCI et communes.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des contributions des EPCI et des communes du Jura proposé pour 2023.

Il faut noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 4 communes (BOIS D'AMONT, LAMOURA, PREMANON, LES ROUSSES) contribuent toujours, leur Communauté de Communes STATION DES ROUSSES n'ayant pas encore pris la compétence versera des contributions au SDIS et demeurant le seul EPCI jurassien non contributeur.

Par ailleurs le Département a inscrit à son projet de Budget Primitif 2023 une contribution au SDIS identique de 9 635 756 € (50/50).

Ce total des contributions EPCI, communes, Département représenterait donc pour 2023, 19 271 512 € (soit +10,11% par rapport au BP 2022) et +5,24% par rapport à l'exercice 2022.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **de valider le principe de réforme des contributions, au montant unique par habitant, à compter de 2023 ;**
- **d'adopter le montant prévisionnel global des contributions des EPCI et des communes pour l'exercice 2023 : 9 635 755,76 €, en augmentation de 6,215% ;**
- **d'adopter les contributions prévisionnelles en résultant pour chaque contributeur selon le tableau figurant en annexe, qui seront notifiées à chacun avant le 31 décembre 2022, avant émission des titres en janvier ou février 2023.**

---

**DECISION N° C 2022-40 DU 12 DECEMBRE 2022**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **valide le principe de réforme des contributions, au montant unique par habitant, à compter de 2023 ;**
- **adopte le montant prévisionnel global des contributions des EPCI et des communes pour l'exercice 2023 : 9 635 755,76 €, en augmentation de 6,215% ;**
- **adopte les contributions prévisionnelles en résultant pour chaque contributeur selon le tableau figurant en annexe, qui seront notifiées à chacun avant le 31 décembre 2022, avant émission des titres en janvier ou février 2023.**

**L'annexe est jointe à la délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été en Préfecture le 23 DEC. 2022  
Affiché le  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT